

Mairie de Malataverne

Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du lundi 27 avril 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril 2026 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Procurations : 1 Madame Aurélie GUITTON-GLEIZE arrive à 19h36 et commence à prendre part aux débats. Sa présence met fin à la procuration.

Absents excusés : 0 (arrivée de Madame GUITTON GLEIZE à 19h36)

Absents non excusés : 0

Date de la convocation : le 10 avril 2026

Etaient Présents : ALLIEZ-EYGUESIER Véronique, DURAND-ESPIC David, MAGNAC Virginie, DELAHAYE Laurent, FLORIT Aude, BOURGEOIS Ludovic, PASTOUREL Hélène, GUALANO Nicolas, LERMYTTE Céline, ROUVEURE Pascal, EL AROUSSI Amal, BRESSON Bernard, COURBIERE Marcelina, BOURRET Thierry, COMPANY Ludovic, FROMENT Adrien, ATICI Sergen, PESSEMESE Justine.

Procurations : Madame Aurélie GUITTON-GLEIZE donne pouvoir à Monsieur David DURAND-ESPIC au début de la séance.

Secrétaire de séance : Aude FLORIT

1-26-22 Délibération portant création d'un poste d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe temps complet (RH)

Rapporteur Véronique ALLIEZ-EYGUESIER

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les besoins actuels de la collectivité en termes de services publics et la nécessité de renforcer certains secteurs pour garantir un service de qualité et notamment au service de la population.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- **La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 4 mai 2026.**

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire.

Madame Véronique ALLIEZ-EYGUESIER propose à l'assemblée délibérante :

➤ **La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 4 mai 2026.**

Le conseil municipal, après en avoir débattu, après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique ALLIEZ-EYGUESIER, à **l'unanimité**,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 4 mai 2026.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 27 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.
Affiché le : 27 avril 2026

Le Maire,
Véronique ALLIEZ-EYGUESIER

